



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABBE 28.02.2024

Visible par le public jusqu'au: 28.07.2024

Numéro de publication: SB01-0000003497

Entité de publication

Office des poursuites du Jura bernois - Département poursuites, Rue Centrale 33, 2740 Moutier

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite WALTECH AG

Débiteur(s):

WALTECH AG
CHE-100.474.686
Bahnhofplatz 5
2502 Biel/Bienne

Objet(s) à vendre aux enchères:

Ban de Villeret - Feuillet no 79

Bâtiment(s), 228 m²; Habitation/commerce, 194 m², Rue Fritz-Marchand 12, 2615 Sonvilier; Bûcher, 34 m², Rue Fritz-Marchand 12a, 2615 Sonvilier, surface total 37 m² (sur plusieurs immeubles); Jardin 1'584 m², Surface totale 1'812 m².

Valeur officielle : CHF 385'940.00

Valeur vénale : CHF 425'000.00 (estimation de l'expert du 13.12.2023)

Vente aux enchères

Le 13.06.2024 à 14:00 heure, Salle de conférence de l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Rue Centrale 33, 2740 Moutier.

Indications concernant le dépôt:

L'état des charges, les conditions de vente, le rapport d'expertise seront déposés à l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Département poursuites, Rue Centrale 33, 2740 Moutier.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Remarques juridiques complémentaires:

La réalisation est requise ensuite de poursuite du créancier gagiste en 1er au 3ème rangs. L'immeuble sera vendu après trois criées, à tout prix, au plus offrant et dernier enchérisseur. Avant l'adjudication et conformément aux conditions de vente, le nouvel acquéreur devra payer immédiatement un acompte de CHF 93'000.00. Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit au moyen d'un chèque émis par une banque suisse, soit par versement à l'avance à l'Office soussigné au plus tard deux jours ouvrables avant les enchères. Toutefois le versement en espèces sera accepté au maximum jusqu'à CHF 100'000.00. Pour le surplus un chèque bancaire est exigé. Les chèques personnels ne sont pas acceptés. En outre des garanties réelles (garanties bancaires) seront exigées séance tenante de l'acquéreur pour l'ensemble du prix de vente. La documentation relative à cette vente sera mise à disposition des intéressés lors de la visite officielle de l'immeuble ou pourra être consultée préalablement sur le site internet www.schkg-be.ch sous la rubrique réalisations immeubles.

Le responsable du dossier donne volontiers des renseignements complémentaires au sujet des conditions de vente au numéro suivant : 031/635 39 75 (M. Ramseyer). Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions légales (LFAIE du 16 décembre 1983) relatives à l'acquisition d'immeubles par des personnes étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.

Délai de production: 20.03.2024

(Valeur date des enchères)

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 15.04.2024

jusqu'au 25.04.2024. L'état des charges, les conditions de vente, le rapport d'expertise pourront être consultés du 15.04.2024 au 25.04.2024.

Point de contact:

Office des poursuites du Jura bernois - Département poursuites
Rue Centrale 33
2740 Moutier